

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2006

Date de convocation : 19 Juin 2006

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : MM. de ROUX, BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRE, PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, GRAVELLE, BINNIE, Mmes LAVOISSIERE, GATINEAU, COURTHES, MIRAULT, PELAUD.

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents : Mmes VALIN, MAUREL, THOMAS, MM. PATRY, TARDY.

Secrétaire de Séance : Mme FIAUD.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 02 Juin 2006.**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 Juin 2006.

### **1 - RAPPORT D'ACTIVITE 2005 SUR L'ASSAINISSEMENT.**

Conformément à la Loi du 08 Février 1995, Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux a remis son rapport d'activité de délégataire de service public relatif au service d'assainissement pour l'année 2005.

Ce rapport précise les conditions techniques, financières et économiques d'exécution du service.

Monsieur le Maire rappelle que ce service est exploité en affermage, que ce contrat d'affermage, expirant le 30 Juin 2006, a été renouvelé après avis d'appel public à candidature pour une durée de 12 ans, qui entrera en vigueur le 01 Juillet 2006 pour s'achever le 30 Juin 2018.

Monsieur de ROUX résume les points essentiels du rapport :

#### **1. LE SERVICE**

La commune de Chaniers assure le service d'assainissement pour les 3231 habitants.

#### **2. COLLECTE DES EAUX USEES**

Le patrimoine du service est doté de 29 Km de canalisations (collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires), 17 postes de relèvements, 2 usines de dépollution (3200 équivalents habitants).

#### **3. EPURATION**

Les eaux usées sont traitées par :

- La STEP Bourg de Chaniers : 1700 équivalents habitants,
- La STEP Nord Ouest : 1500 équivalents habitants.

Le rejet de l'eau traitée se fait dans la Charente.

#### **4. DEPOLLUTION**

- Usine de dépollution Chaniers Bourg, les volumes arrivant s'élèvent pour l'année à 46 839m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 128m<sup>3</sup>/j.

- Usine de dépollution Chaniers Nord-Ouest, les volumes s'élèvent pour l'année à 30 283 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 83m<sup>3</sup>/j.

#### 5. ELIMINATION DE LA POLLUTION

Les stations d'épuration ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes,

- Usine de dépollution Chaniers Bourg : Matières organiques (DCO) 92%, (DBO5) 98%, Matières en suspension (MES) 96%.
- Usine de dépollution Chaniers Nord-Ouest : Matières organiques (DCO) 98%, (DBO5) 99%, Matières en suspension (MES) 99%.

Les boues résiduelles d'épuration sont épandues sur le sol agricole.

L'évaluation de la performance du système de traitement est conforme à la directive Européenne et à l'arrêté du 22/12/94 pour l'usine Chaniers Bourg et l'usine Chaniers Nord-Ouest.

#### 6. QUELQUES TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

- Hydrocurage de 3817 m.
- Renouvellement de l'armoire électrique du poste de relèvement -la Baine.
- Renouvellement et mise hors inondation de l'armoire électrique du poste de relèvement- Moulin Rompu.
- Renouvellement du comptage en sortie de station
- Renouvellement de la pompe 1 au niveau du poste de relèvement- St Antoine.
- Renouvellement de l'armoire électrique du poste de relèvement St Antoine.
- Renouvellement de l'armoire électrique du poste de relèvement le Portail
- Renouvellement de l'agitateur à boue -2 silos- station de Chaniers Bourg.

#### 7. TRAVAUX FINANCES PAR LA COLLECTIVITE

- Extension du réseau -Chemin des Alouettes.
- Pose d'un réseau de refoulement – Rue des Bouvreuils
- Télégestion de 15 postes de relèvement

#### 8. TRAVAUX AVEC AUTRES FINANCEMENT (Aménageur,)

- Création d'un lotissement : 346 m de canalisation et 28 branchements
- Création de 7 branchements.

#### 9. EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Nombre total de clients	730	774	816	844	853
Assiette de la redevance en m <sup>3</sup>	71057	73302	77698	75499	78380

#### 10. FACTURE TYPE

Le document ci-après représente la facture, établie sur la base des tarifs au 01 Janvier de l'année de présentation du rapport d'un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup>.

Cette facture type confirme le rapport sur l'eau qui a eu lieu ce matin durant la réunion du syndicat d'A.E.P. L'abonné ayant consommé 120 m<sup>3</sup> d'eau voit sa facture diminuée de plus de 8%.

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2005		01/01/2006		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>						
<b>Parts Distributeur</b>						
Abonnt. eau (part distributeur)			40,44		35,22	-12,91%
Conso. Eau (part distributeur) m3	120	0,4940	59,28	0,4090	49,08	-17,21%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,0650	7,80	0,0540	6,48	-16,92
<b>Parts Collectivité</b>						
Abonnt. Eau (part synd.des eaux)			24,00		24,00	0,00%
Conso.Eau (part communale) m3	120	0,0200	2,40	0,0200	2,40	0,00%
Conso.eau (part synd. des eaux) (m3)	120	0,5640	67,68	0,5640	67,68	0,00%
<b>Total distribution de l'eau</b>			<b>201,60</b>		<b>184,86</b>	<b>-8,30%</b>
<b>Collecte et traitements des eaux usées</b>						
<b>Parts Distributeur</b>						
Abonnement asst( part distributeur)			80,49		83,82	4,14%
Consom. asst (part distributeur)(m3)	120	0,9821	117,85	1,0226	122,7	14,12%
<b>Parts collectivité</b>						
Abonnement asst (par synd.départ.)			36,49		41,00	12,36%
Consom asst (part synd) (m3)	120	0,8790	105,48	1,0180	122,16	15,81%
<b>Total collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>340,31</b>		<b>369,69</b>	<b>8,63%</b>
<b>Organismes publics</b>						
<b>(Taxes et redevances)</b>						
Taxe sur les conso. d'eau (Etat)	120	0,0000	0,00	0,0000	0,00	
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) m3	120	0,1966	23,59	0,1718	20,62	-12,59%
<b>Total organismes publics</b>			<b>23,59</b>		<b>20,62</b>	<b>-12,59%</b>
<b>TOTAL HT de la Facture</b>						
		<b>En Euro</b>	<b>566,50</b>		<b>575,17</b>	<b>1,71%</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>						
		<b>En Euro</b>	<b>596,60</b>		<b>606,80</b>	<b>1,71%</b>
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>						
		<b>En Euro</b>	<b>3,38</b>		<b>3,44</b>	<b>1,78%</b>

Le rapport du fermier ne comportant aucune remarque particulière de l'Etat, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le rapport sur le service public délégué d'assainissement 2005.

Madame FIAUD intervient pour demander si le village de Chauveau, raccordé depuis quelques jours à la station d'épuration de DOMPIERRE /CHTE, sera assujéti aux mêmes tarifs que les autres Chagnolais.

En ce qui concerne le prix de l'eau aucun problème puisque DOMPIERRE est adhérent du syndicat d'A.E.P de Chaniers. En ce qui concerne l'assainissement, confirmation sera demandée auprès du fermier précise M. de ROUX.

## **2-ALIENATION DE TERRAINS**

### **• Maisonneuve**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2005, décidant de prendre en considération la proposition dont il a été saisie tendant à aliéner au profit de Monsieur DUPONT, domicilié à Maisonneuve, le terrain communal cadastré section AZ N°226, d'une superficie de 2460m<sup>2</sup>.

Après l'enquête publique qui a eu lieu du 02 Mai au 16 Mai 2006, Monsieur le Maire donne l'avis du Commissaire Enquêteur :

« Vu les nombreuses réclamations des propriétaires riverains concernant l'accès et l'exploitation de leurs parcelles, notamment l'exploitation des bois, il est indispensable de conserver cette servitude en l'état. En conséquence, je donne **un avis défavorable** à la vente de cette parcelle. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

### **• Chez Perrineau**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Avril 2005, décidant de prendre en considération la proposition dont il a été saisie tendant à aliéner au profit de Madame FARGE Maryline, domicilié 12C rue de Pampanie, une portion de chemin rural nommé impasse Pampanie.

Après l'enquête publique qui a eu lieu du 02 Mai au 16 Mai 2006, Monsieur le Maire donne l'avis du Commissaire Enquêteur :

« Aucune réclamation, **avis favorable** ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

### **• Coran**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Septembre 2003, décidant de prendre en considération la proposition dont il a été saisie tendant à aliéner au profit de Monsieur NEAU Michel, domicilié 25 chemin de Coran, le chemin rural partageant en deux sa propriété.

Après l'enquête publique qui a eu lieu du 02 Mai au 16 Mai 2006, Monsieur le Maire donne l'avis du Commissaire Enquêteur :

« Aucune réclamation, **avis favorable** ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.

### **3 - COMPTABILITE-VIREMENT DE CREDITS**

#### Participation championnat du Monde en Suisse :

Le 27 mars dernier, le conseil Municipal a attribué à Mr COLLIN Sébastien une aide exceptionnelle de 150 € pour une participation au Championnat du Monde de Triathlon Pompiers en Suisse.

La nomenclature comptable M14 ayant changé, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Art 65738 - Subvention aux organismes publics - 150 €  
Art 6574 - Subvention aux personnes de droit privé + 150 €

#### Pose d'une porte coupe-feu à la chaufferie de l'Ecole Ronsard :

Les crédits ont été prévus globalement sur les travaux de La Poste où l'on pose aussi une porte coupe-feu.

Afin de régulariser ces opérations, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Art 2315 - 200 : Travaux La Poste : - 1440 €  
Art 2315 - 144 : Travaux Ecoles : + 1440 €

#### Travaux Syndicat d'électrification - Eclairage public :

Depuis le 1/1/06, les travaux d'éclairage public doivent être imputés au compte 21534 - Réseaux d'électrification. Certains travaux ont été engagés en 2005 en travaux de voirie.

Afin de régulariser ces opérations, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Art 2315-171 : Travaux de voirie : - 2 700 €  
Art 21534 - chapitre 21 : Réseaux d'élec. : + 2 700 €

#### TLE sur transformateur électrique derrière la Mairie :

Comme toute construction le transformateur EDF (Mairie et Salles des Fêtes) et assujetti à la TLE.

Afin de procéder au règlement de cette somme, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Art 10222 : TLE + 140 €  
Art 2188 - 191 : Acquisition lave-vaisselle cantine : - 140 €

### **4-PROJET DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE AGRIPPA D'AUBIGNE**

Pour répondre à la demande de la communauté éducative, de procéder à la restructuration et à l'extension du collège « Agrippa d'Aubigné » de SAINTES, le département demande si notre collectivité est prête à apporter son concours à cette réalisation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de prêter son concours à cette réalisation, le département participant à hauteur de 85% de son montant HT et les 15% restants étant apportés par chaque commune au

prorata du nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement à la rentrée de septembre 2005.

- De mandater le Maire pour signer la convention et les pièces à intervenir.

## **5 - REFECTION VOIRIE RUE ALIENOR D'AQUITAINE**

Monsieur BUFFARD présente l'estimation sommaire des travaux d'aménagement à réaliser sur la RD 138, rue Aliénor d'Aquitaine.

Ces travaux comprennent :

- Réfection de la Chaussée en enrobés,
- remplacement ponctuel des bordures CC1 et AC1,
- mise en œuvre de résine type pépité (en remplacement des bétons lavés),
- dépose des pavés sur trottoirs et remplacement par du béton lavé,
- réfection des trottoirs devant la mairie.

Ces coûts ne comprennent pas :

- le coût de l'intervention SNCF.
- la fourniture et pose du mobilier urbain. (suppression des plots et pose de barrières décoratives de 80 cm de hauteur).

Montant des travaux	62.900,00HT
Total général	75.200,00 TTC

La commune devrait participer à une hauteur de 20% de cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir qu'une inscription budgétaire soit présentée à l'approbation de l'Assemblée départementale.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de réalisation des travaux et les pièces à intervenir.

Monsieur le Maire précise que le centre bourg sera désormais rénové dans sa totalité, la place St Pierre, la rue Aliénor d'Aquitaine, la Place de la Mairie.

A cette occasion, Il tient à sensibiliser les riverains de la place St Pierre. L'Arrêté interdisant le stationnement autour du square, place St Pierre, sera désormais appliqué, puisqu'un parking va être traité en béton lavé le long du cimetière avec un éclairage adéquat.

A la demande de Monsieur FOURRE, un courrier sera adressé aux riverains avant application de la Loi.

## **6 - SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

Le Maire informe que le syndicat mixte du pays de Saintonge Romane a souhaité vivement s'engager dans une démarche dynamique d'appui au profit des collectivités du Pays par le biais d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Les Objectifs du SIG, comme outil cartographique mutualisé, sont, d'une part d'assurer la gestion et la consultation d'informations, et d'autre part, d'être une aide à la décision pour l'ensemble des communes et communautés de Communes de son territoire. Il intègre aussi différentes couches d'informations : réseaux, photographies aériennes, base de données topographiques,...

La numérisation du cadastre, première étape de mise en place du SIG, est entamée depuis janvier 2006 et devrait s'achever en 2009.

De façon concrète, il s'agit aujourd'hui de procéder à l'équipement du pays des 5 communautés de communes et des 70 communes membres du syndicat mixte du pays de Saintonge Romane.

La prestation de fourniture des logiciels et prestations associées consistent en la réalisation des travaux suivants :

- Equipement du site fédérateur,
- Mise en place d'un intranet / extranet de consultation,
- Equipement des collectivités en ayant exprimé la demande en outils SIG de gestion (SIG bureautique et SIG métier),
- La fourniture, l'installation et le paramétrage des logiciels,
- La conception, le développement, l'intégration et la maintenance d'un système de gestion de base de données géo rationnel,
- L'intégration des données existantes (cadastre, BD Ortho®,...),
- L'initialisation et l'assistance de l'ensemble de ces éléments,
- La livraison de l'ensemble de la documentation utile à l'exploitation des logiciels,
- La formation et le transfert de compétences pour les personnes concernées,
- La maintenance des logiciels installés,
- L'hébergement, la gestion, la maintenance du serveur intranet/extranet jusqu'à prise en charge par le site fédérateur.

Le coût lié à cette prestation pour l'ensemble du marché est évalué à 190.000€H.T (dont 21.000€ H.T. pour l'hébergement du serveur et 19.200€ H.T. pour la maintenance pendant 3 ans).

Dans un souci de cohérence sur l'ensemble du territoire, de recherche d'économie d'échelle et de mutualisation de l'information géographique sur l'ensemble du territoire de la Saintonge Romane, cette opération de mise en place et d'animation du SIG peut être confiée au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de déléguer cette maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane qui suivra totalement l'opération.

Il est à noter que le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane est assisté du Syndicat Mixte pour l'informatisation des communes de la Charente-Maritime qui intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la Maîtrise d'ouvrage délégué, le Syndicat Mixte de Saintonge Romane assurera le lancement, le suivi et l'exécution des différents marchés publics. A ce titre il effectuera par avance pour la communauté de communes, toutes les dépenses liées à l'opération. Néanmoins, la communauté de communes procédera au remboursement de sa quote part. Toutes les modalités financières et d'organisation seront précisées dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la communauté de communes et le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane.

Comme suite à la délibération du Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane du 19 Mai 2006, relative au financement de ce projet :

La partie commune de ce marché (équipement du site fédérateur, mise en place de l'intranet/extranet de consultation et de l'accès grand public), qui représente environ 120.000€ H.T (hébergement et maintenance compris), fera l'objet d'une participation exceptionnelle des membres du Pays au prorata du nombre d'habitants.

Les logiciels de gestion (outils métiers et bureautiques) qui répondent à des besoins bien spécifiques seront pris en charge par leurs commanditaires. La commune de Chaniers prendra en charge son propre équipement.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- de déléguer la maîtrise d'ouvrage concernant la numérisation du cadastre de l'ensemble du territoire de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Chaniers et le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane,
- d'autoriser également le Président du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à signer tous les documents relatifs à cette opération,
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **7 - CONSTITUTION PARTIE CIVILE**

Monsieur de ROUX informe que l'un des employés municipaux a été agressé le 12 Juin dernier alors qu'il exerçait ses fonctions de gardien de la déchetterie.

Il a notamment reçu un coup de couteau ayant entraîné une interruption de travail temporaire de 5 jours éventuellement renouvelable.

Depuis cet agent se sent menacé et hésite en conséquence à porter plainte.

Cette affaire est grave. Son objet est évidemment de terroriser un gardien de déchetterie pour mieux pouvoir piller les dépôts de métaux.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal que la commune se porte partie civile et propose de nommer Monsieur SAINTE MARIE PRICOT, Avocat, pour suivre la procédure.

Monsieur BUFFARD précise que le Procureur de la République a commencé les poursuites qui s'imposent..

## **8 - LOTISSEMENT CHAMP DES VIGNES.**

Le syndicat du lotissement (co-propriétaires du Lotissement) « Le Champ des Vignes » sollicite la reprise des VRD dans le domaine public.

La réception des travaux étant effectuée, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande sous réserve des résultats de l'enquête publique.

## **9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame CHARRIER, Adjointe aux finances, donne pour mémoire les quelques subventions habituelles :

<b>CLSH LES COCCINELLES (y compris espace jeunes)</b>	<b>61 524 €</b>
<b>LA SOURIS VERTE</b>	<b>6 860 €</b>
<b>ATELIER 10 – CONCOURS DE DESSIN</b>	<b>153 €</b>
<b>TELETHON</b>	<b>150 €</b>
<b>CLASSE NATURE Collège Agrippa d'Aubigné</b>	<b>645 €</b>

Puis les subventions aux associations assurant l'encadrement d'enfants :



<b>ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants</b>	
A.S. Foot (suite accord entretien terrain.	1 790 €
Judo Club Chagnolais	505 €
Entente Pongiste de Chaniers (Tennis de Table)	505 €
Atelier 10	505 €
Club VTT	505 €
Tennis Club Chagnolais	505 €
<b>Sous-Total</b>	<b>4 315 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Amicale Boule Chagnolaise	155 €
Club Gymnastique Volontaire	155 €
Yoga	155 €
Club de Jeu de Simulation Saintongeais	155 €
La Mouche Chagnolaise	155 €
ACCA de Chaniers	155 €
<b>Sous-Total</b>	<b>930 €</b>
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	
Handicapés moteurs	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Paralysés de France	30 €
Prévention Routière	30 €
Donneurs de Sang	30 €
Croix Rouge	30 €
Pêcheurs Santons	30 €
Anciens Combattants	30 €
<b>S/Total</b>	<b>240 €</b>
<b>ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT LOCAL</b>	
Club Des Aînés Ruraux	80 €
Bibliobus	400 €
APE Maternelle Ronsard	110 €
APE Ecole Pasteur/ La Chapelle des pots	110 €
Banque Alimentaire	535 €
Batterie- Fanfare "L'Espoir Chagnolais"	155 €
Mission Locale de Saintes	155 €
<b>Sous-Total</b>	<b>1 545 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 030 €</b>

M. de ROUX demande des explications en ce qui concerne la subvention attribuée au bibliobus et à la bibliothèque.

Mme LAVOISSIERE précise que bibliobus et bibliothèque fonctionnent ensemble dans le même local et que la bibliothèque municipale a perçu cette année une subvention de 2.000 € pour l'achat et le renouvellement de livres et de CD.

Elle précise que la bibliothèque est à saturation, que les locaux sont désormais trop petits et qu'il y aurait nécessité d'embaucher un professionnel face aux 350 adhérents et au rôle pédagogique à mener auprès des écoles qui fréquentent régulièrement la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise effectivement que Chaniers a besoin d'une bibliothèque digne de ce nom avec médiathèque et terminaux pour accéder à internet.

La construction de la mairie, va enfin permettre de redistribuer et de répartir de manière différente les salles aux associations et au CCAS. En effet, le CCAS est appelé à être transféré dans les locaux de l'ancienne Mairie, l'Atelier 10 dans la salle de l'évêché, libérant ainsi 2 salles pour permettre enfin un aménagement cohérent de la bibliothèque.

A ce sujet, Monsieur RICHON demande à ce que l'association Atelier 10 soit consultée.

Monsieur FOURRE donne le compte rendu des 3 assemblées générales auxquelles il a assisté, AG de la Chasse, AG de la Gymnastique, AG du Football. Ces 3 associations se portent bien, leurs effectifs sont en constante progression Madame NOLEAU a été élue président de la gymnastique volontaire. Cette association demande à faire des tirages sur la photocopieuse de la Mairie.

Une rencontre entre les membres du bureau de la gymnastique et du judo doit avoir lieu prochainement pour régler le problème de l'utilisation du tatami.

L'augmentation des subventions est un souhait commun à ces 3 associations Jean Luc FOURRE s'engage à faire une étude complète sur l'ensemble des subventions allouées.

Au niveau des équipements les associations semblent satisfaites

Monsieur BINNIE intervient pour que l'année prochaine, durant le concours hippique annuel, un passage soit aménagé par la commune pour permettre le stationnement des véhicules, camions et vans sur le champ contiguë au centre équestre.

## **10-HEBERGEMENT POUR CREATION D'UN SITE INTERNET**

Claranet, fournisseur de services met en vente des hébergements pour la création de site Internet. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour signer les pièces à intervenir et les packs d'abonnement afin de bloquer un nom de domaine qui pourrait être « ville de Chaniers.fr »

Monsieur de ROUX souhaite qu'un cahier des charges soit établi pour savoir réellement ce que l'on attend de ce site et comment le faire vivre.

Monsieur PANNAUD et un groupe de travail, composé de MM. FOURRE, RICHON et SALIBA sont chargés d'élaborer le cahier des charges qu'ils devront présenter à la rentrée.

## **11 - QUESTIONS DIVERSES.**

- *Déchetterie de la CDC –Participation de la Commune.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le problème concernant le montant de la participation que la Commune doit à la CDC du Pays Santon pour l'utilisation de la déchetterie des Arcivaux pour l'année 2003.

La Commune de Chaniers a utilisé la déchetterie des Arcivaux depuis sa création et a toujours acquitté le montant dû dans un cadre conventionnel. En 2002 le montant s'élevait à la somme de 24 246,15€, et en 2004 à la somme de 34 676,00€.

Or, en 2003 la Commune de Chaniers a refusé clairement de signer une convention qui fixait à 62 100,00€ le coût de l'utilisation de cette déchetterie. La Commune de Chaniers a donc décidé de verser à la CDC, au titre de l'utilisation 2003 la somme de 34 676,00€, c'est-à-dire le même montant que celui facturé en 2004.

La Commune a donc reçu un titre exécutoire émis par la CDC d'un montant de 27 992,00€ qui ne correspond même pas au projet de convention que la commune a refusé de signer pour l'année 2003.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à introduire une instance au Tribunal Administratif de Poitiers contre la CDC de Saintes.

Pour information, Monsieur BUFFARD signale que l'implantation de la nouvelle déchetterie située aux Brandes se fera Jeudi matin et qu'elle pourrait être en fonction en début d'année prochaine.

- Interventions diverses

-Monsieur RICHON remercie la commune pour le prêt de matériel qui a permis d'organiser le premier repas du village Chez Benon qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

-Madame COURTHES demande où en est le dossier sécheresse pour les maisons ayant subi des dommages durant la sécheresse 2005.

Le Maire a demandé la reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2004 et 2005. Le Préfet a transmis cette demande le 19 décembre 2005, celle-ci sera examinée par la commission interministérielle pour avis.

Dans l'immédiat, les intéressés doivent faire une déclaration auprès de leur assurance et transmettre une lettre au Maire accompagnée de justificatifs (Plans, photos...)

-Monsieur BUFFARD précise que dans le prochain Plan Local d'Urbanisme, des annexes en pièces jointes au règlement seront consultables pour connaître la nature des sols et prendre les mesures nécessaires pour éviter des dégâts importants et coûteux.

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de Séance,

Annick FIAUD